Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_06D-DE

CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

№ 00006

SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2026

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Objet : Signature de la convention annuelle d'objectifs avec la Ville de Paris relative au financement du dispositif « Premières Heures » destiné à un public en grande exclusion sociale pour l'année 2026**

LE CONSEIL,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.5132-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R123-39 et suivants ;

Vu la délibération 2025 DAE 238 DSOL du conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 avril 2025 ;

Vu la convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et le CASVP relative à la mise en œuvre du Dispositif Premières Heures au titre de 2026;

Vu le mémoire présenté par le Directeur Général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de l'avenant à la convention annuelle d'objectifs avec la Ville de Paris relative au financement du dispositif « Premières Heures » destiné à un public en grande exclusion sociale au titre de 2026 ;

***Délibère***

**Article 1**
Le conseil d'administration accepte la subvention d'un montant de 82 000€ correspondant au financement de 3 504 heures au titre de l'année 2026.

**Article 2**
Le Directeur Général du CASVP est autorisé à signer la convention annuelle d'objectifs avec la Ville de Paris relative au financement du dispositif « Premières Heures » destiné à un public en grande exclusion sociale au titre de 2026.

**Article 3**
Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général d'exploitation du CASVP (ligne 75738).

**P/le Président**
**du Conseil d'Administration**

**Fatoumata KONE**